



Lyon, le 17 mars 2016

LES ÉCHOS CFDT

CT du 10 mars 2016

1. Organisation métropolitaine :

L'administration présente un nouvel organigramme transitoire de la Métropole de Lyon (voir Comète).

La CFDT alerte sur :

- l'épuisement des agents face à ses réorganisations incessantes,
- trop de chantier en même temps,
- la saturation prévisible des instances,
- la difficulté pour les encadrant de relayer toutes les informations,
- la question des délais et des moyens pour la mise en œuvre de ce projet.

La CFDT insiste sur la nécessité pour les agents de comprendre « le sens » de ce projet.

La CFDT est intervenue pour demander une communication directe à tous les agents) pour leur permettre de s'approprier ce changement.

VOTE : Collège Employeur : **15 POUR**
Collège délibératif :

CGT	CFDT	UNSA	CGC	CFTC	FO
Contre	ASBTENTION	Contre	Abstention	Contre	Contre

Le nouvel organigramme est adopté.

2. Délégation Développement Solidaire et Habitat : Évolution de l'organisation de la direction ressources

L'administration présente une évolution de la fonction comptable dans les services ressources DSH : réintégration des agents comptables dans les directions métiers, tout en conservant un service financier support pour cette direction.

La CFDT trouve une certaine cohérence à cette réorganisation, mais elle s'interroge sur les moyens permettant la mise en œuvre de ce projet.

Cette réorganisation sera effective lors du déménagement des services vers la Halle Borie. Déménagement annoncé pour Juillet 2016 pour les services PA-PH, MDMPH, Adoption. Les autres services devant déménager début 2017.

VOTE : Collège employeur **15 POUR**
Collège délibératif :

CGT	CFDT	UNSA	CGC	CFTC	FO
Contre	ABSTENTION	Contre	Abstention	Contre	Contre

Ce dossier est adopté.

3. Relance de la DSP Réseau de chaleur Givors :

La Loi MAPTAM prévoit que la Métropole de Lyon gère ce type de réseau. Après étude de différents scénarios, l'administration propose une gestion externalisée sous forme de concession (Délégation de service public-DSP).

La CFDT est par principe opposée à toute forme de DSP et privilégie la gestion directe et un service public de qualité.

VOTE : Collège Employeur : **15 Pour**
Collège délibératif :

CGT	CFDT	UNSA	CGC	CFTC	FO
5 Abstentions et 1 Contre	CONTRE	Pour	Pour	Contre	Contre

Ce dossier est adopté.